

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 13 juin 2023

Présents :

Mmes CALBRY Lydie, SANSON Michèle, TOMKOW Annie
MM. ABRAHAM Miguel, BECRET Christian, DERAS Thierry, DUMONT Baptiste, SAINT-SANS Christian,
TOMKOW Bernard

Secrétaire de séance : M. Thierry DERAS

La séance est ouverte à 18h00.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

2. DELIBERATION CONCERNANT LA DEMANDE D'ADHESION AU SDE 76 (Syndicat Des Eaux) DE LA COMMUNE DE BOLBEC.

Décision du conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

3. DELIBERATION POUR LA REVALORISATION DU RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Fonctions de Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) CONCERNANT LE PERSONNEL COMMUNAL.

Fait suite à la délibération adoptée lors du conseil municipal du 09 février 2023, décision approuvée entre temps par le Centre de Gestion.

La revalorisation sera effective à compter du 1er juin 2023.

Décision du conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

4. DELIBERATION APPROUVANT LA DESIGNATION DES REFERENTS DEONTOLOGUES ELUS PAR LE CENTRE DE GESTION.

Chaque Centre de Gestion de la fonction publique territoriale a l'obligation de mettre en place pour toutes les collectivités qui lui sont affiliées à titre obligatoire et volontaire, un référent déontologue chargé de répondre aux différentes questions que les agents publics territoriaux ou les élus peuvent se poser dans la mise en œuvre de leurs droits et obligations.

3 référents déontologues ont été élus par le CDG 76.

Décision du conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

5. DELIBERATION POUR LE REMPLACEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN PAR UNE ENTREPRISE EXTERIEURE.

Suite au départ à la retraite de Mme Christine STROBEL, l'entretien des locaux de la mairie, de l'école, de la salle des fêtes ainsi que les prestations du SIVOS seront assurés par un prestataire extérieur. Ce choix permet à la mairie de réduire de 50 % la facture d'entretien.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

6. DELIBERATION POUR ACCEPTER UNE CONVENTION ENTRE LE SIVOS ET LA MAIRIE CONCERNANT LA PRESTATION SURVEILLANCE ECOLE/CANTINE.

Point complémentaire au point n° 5.

L'entreprise fournissant une facture globale de ses prestations, le SIVOS remboursera la mairie tous les trois mois.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

7. QUESTIONS DIVERSES.

- Les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue de la Garenne commencent le 14 juin pour une durée de 15 jours à 3 semaines selon les problèmes éventuels rencontrés. Suivront ensuite, les travaux de la rue de l'Ecole buissonnière.
- Avant le début du chantier, un huissier mandaté par les entreprises intervenantes, a été chargé de prendre des photos des lieux afin d'éviter tout litige en cas de contestation des riverains à la fin des travaux.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h50.

Le secrétaire de séance,
M. Thierry DERAS

Le Maire,
M. Bernard TOMKOW